

LA PROCEDURE

RECEVABILITE ACQUISE

Après la définition du volume horaire et du calendrier, le « stagiaire » sera mis en relation avec l'accompagnateur VAE pour définir la méthode de travail et démarrer l'accompagnement. L'accompagnement est individuel, seul le premier entretien peut être collectif dans le cas où plusieurs accompagnements démarrent sur une période identique. Un travail qui alterne lecture, échanges mails et face à face pédagogique sera alors enclenché.

PAS DE RECEVABILITE

Dans le cas où le stagiaire n'a pas de recevabilité, une vérification de l'adéquation entre le diplôme visé et l'expérience sera faite, et une sélection des expériences associées au diplôme sera entreprise.

Un accompagnement est proposé pour la construction de la partie 1.

DES DONNEES

En 2018 :

- 55% des candidats ayant obtenu une recevabilité déposent un dossier devant un jury,
- 29% de validations partielles,
- 55% de validations totales.

UNE QUALITE

Un accompagnement individualisé, personnalisé et construit sur mesure favorise et développe la confiance, la proximité et met le stagiaire dans des conditions optimales.

Les accompagnateurs

Formés en interne, et disponibles, vous trouverez toute une équipe d'accompagnateurs qui seront là pour vous épauler jusqu'au bout de votre démarche.

Les accompagnements sont individualisés.



FORMATION
Développer ses compétences

FAMILLES RURALES AVEYRON

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE



LA VAE, UNE DEMARCHE QUI VALORISE L'EXPERIENCE ...

INFORMATIONS

OBJECTIFS

La VAE (Validation des acquis de l'expérience) permet l'obtention de tout ou partie d'une certification (diplôme, titre, ou certificat de qualification) à finalité professionnelle, basée sur l'expérience, et inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

PUBLIC

La VAE s'adresse à toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie au moins d'1 an d'expérience en rapport direct avec le diplôme visé.

PREREQUIS

La durée minimum d'activités requise est d'un an, exercée de façon continue ou non, en rapport direct avec le diplôme demandé.

Cette durée est calculée sur un nombre d'heures correspondant à la durée annuelle de travail effectif à temps complet (actuellement 1607 heures), réalisées en tant que professionnel ou bénévole.

DIPLOMES ET TITRES ACCESSIBLES*

Niveau 3 : BAPAAT, CQP, CPJEPS, CAP, DEAP, ...

Niveau 4 : BPJEPS

Niveau 5 : DEJEPS, DEEJE,

Niveau 6 : DESJEPS

**Diplômes du ministère de la jeunesse et des sports et les diplômes de la petite enfance.*

DU
« SUR-MESURE »
ET DE
L'INDIVIDUEL

ACCOMPAGNEMENT FINANCEMENT

Familles Rurales Aveyron a la capacité de vous accompagner dans les différentes recherches de financements auprès des OPCA, Pôle Emploi, et autres financeurs existants.

ACCOMPAGNEMENT RECEVABILITE

Dans cette volonté de vous épauler au travers de ces démarches administratives, Familles Rurales Aveyron vous propose un accompagnement et une aide à la construction de la partie 1, afin de vous permettre d'obtenir la recevabilité.

ACCOMPAGNEMENT PARTIE 2

L'accompagnement VAE, notamment pour la rédaction de la partie 2 peut aller de 12h à 24h sur une période de 6 à 12 mois.

Un accompagnement personnalisé sera proposé et programmé en accord avec le « stagiaire ».

N'hésitez pas à demander un devis !